INCESTE ET ABUS SEXUEL

Colloque du 5 mars 1993 à Liège

par Viviane BECKER
psychologue

D'après les organisateurs du colloque "Enfants victimes d'abus sexuels et maltraitances", 1 fille sur 8 et 1 garçon sur 10 sont victimes de pratiques incestueuses; 1 fille sur 25 et 1 garçon sur 33 ont été violés par un proche.

Ces chiffres montrent l'extrême urgence et la nécessité d'une intervention rapide et efficace pour aider et protéger les enfants desquels on a abusé.

Les organisateurs belges du colloque (Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE) et Centre Laïc de la Province de Liège (CAL)) avaient invité l'équipe du Centre des Buttes Chaumont de Paris pour témoigner de leur démarche pluridisciplinaire. Celle-ci consiste à élaborer une stratégie commune dans l'intervention des différents professionnels: juge pour enfants, avocat, thérapeute familial, éducateur ... Chaque situation de maltraitance ou d'inceste nécessite un traitement individualisé et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire.

Frédérique Gruyer, psychanalyste, thérapeute familiale au Centre des Buttes Chaumont et Martine Fadier-Nisse, éducatrice spécialisée et thérapeute familiale ont tout au long de la journée exposé de façon compétente et courageuse les différents aspects de l'inceste. C'est à leur exposé que je me réfère dans ce résumé du colloque.

F. Gruyer a insisté sur la compulsion de répétition, c.à.d. la reproduction de l'inceste d'une génération à l'autre. Se référant au mythe du vampire, elle a expliqué l'identification à l'agresseur, appelée également syndrome de Stockholm, suite à une prise d'otages dans cette ville. Le syndrome se construit parce que l'agresseur oscille entre des phases de sympathie et de violence face à sa victime. Le fait d'être très gentil avec sa victime empêche celle-ci à éprouver de la haine à son égard. La victime est en état de grande détresse, les barrières s'effondrent et elle éprouve de la haine à son propre égard. Il s'avère que plus les victimes sont jeunes, plus le phénomène est violent. Pour les victimes d'abus sexuel, cette identification se réalise et elles éprouvent des doutes et de la haine à l'égard de leur propre corps. Si l'enfant n'est pas entendu et soutenu dans sa plainte, on en fait un agresseur potentiel.

L'inceste se rapproche du crime parfait. Peu de victimes sont capables d'en témoigner et de porter plainte dans les délais prescrits par la loi.

Une étude a relevé les conséquences tardives pour les victimes de l'abus sexuel: 80% des prostituées ont subi l'abus sexuel, parmi les toxicomanes, il y a eu beaucoup d'affaires d'inceste très précoce mère-fils, pour ne donner que quelques exemples.

Martine Fadier-Nisse a parlé de la façon dont les enfants révèlent l'inceste. Pour la justice, tant que l'enfant n'est pas estropié sexuellement, il y a peu de chances pour que l'abus soit pris en compte. Pour la victime, il y a de nombreuses raisons pour se taire:

- l'enfant est sous la contrainte, la terreur
- l'enfant vit un conflit de loyauté face à l'agresseur, il se sent coupable à sa place
- l'enfant a l'impression d'être seul au monde à vivre cette expérience.

L'enfant ne peut révéler que de façon codée ce qu'il a subi. Souvent, cela se fait au moment où l'agresseur se tourne vers un enfant plus jeune de la famille, que la victime veut protéger.

Dans les familles incestueuses, on constate très souvent une confusion des rôles: l'enfant se met à la place de la mère protectrice qu'il n'a pas eu.